

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 551 7700 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
695^{ème} RÉUNION

ADDIS ABÉBA, ETHIOPIE
21 JUIN 2017

PSC/PR/BR. (DCXCV)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) a consacré sa 695^{ème} réunion tenue le 21 juin 2017 à une séance publique sur le thème: "réponses aux urgences humanitaires en Afrique".

Le Conseil et les participants ont pris note de l'allocution d'ouverture prononcée par le Président du CPS, S.E. l'Ambassadrice Susan Sikaneta de la République de Zambie. Le Conseil et les participants ont également pris note des présentations faites par le Haut-Commissaire des Nations unies pour les réfugiés (HCR), M. Filippo Grandi, et par le Directeur du Département des Affaires politiques de l'UA. Ils ont en outre pris note des déclarations faites par les représentants des États membres de l'UA, des Communautés économiques régionales et des Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (CER/MR), des partenaires de l'UA, des organisations de la société civile, des organisations non gouvernementales, de l'Office des Nations unies Pour la coordination des affaires humanitaires (UNOCHA) et de l'Union européenne.

Le Conseil et les participants ont rappelé tous les instruments existants de l'UA sur les réfugiés, y compris la Position africaine commune sur l'efficacité humanitaire adoptée par la Conférence de l'UA en janvier 2016, la Convention de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) régissant les aspects spécifiques des problèmes de réfugiés en Afrique de 1969 et la Convention de l'UA pour la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique de 2009, également dénommée la Convention de Kampala.

Le Conseil et les participants ont souligné que la Journée mondiale des réfugiés, qui est commémorée le 20 juin de chaque année, offre une importante occasion pour sensibiliser et attirer l'attention du continent sur la situation des réfugiés et des personnes déplacées en Afrique. Ils ont observé que l'Afrique est affectée, de façon disproportionnée, par la migration et les déplacements forcés de populations.

Le Conseil et les participants ont reconnu que les urgences humanitaires en Afrique sont le résultat de causes aussi bien naturelles qu'humaines, y compris les conflits violents qui sont souvent déclenchés par des facteurs liés aux déficits de gouvernance et aux phénomènes liés au changement climatique. À cet égard, ils ont affirmé l'engagement de l'UA à travailler en étroite collaboration avec le HCR pour répondre aux souffrances des réfugiés et rechercher des solutions durables, efficaces et globales, qui s'attaquent aux causes profondes de la migration et des déplacements forcés de personnes sur le continent.

Le Conseil et les participants ont félicité tous les États membres qui, avec des ressources très limitées à leur disposition, et depuis de nombreuses années, ont continué à accueillir des réfugiés. Dans ce contexte, ils ont, après leur avoir exprimé leur gratitude, appelé les partenaires de l'UA, de la communauté internationale dans son ensemble à faire preuve de solidarité et à renforcer leur soutien financier et matériel renforcé aux pays africains qui accueillent des réfugiés. A cet égard, le Conseil, relevant les nombreuses conférences d'annonce de

contributions, a exhorté les partenaires à honorer leurs engagements et à traduire leurs promesses, en actions concrètes en faveur des réfugiés et des personnes déplacées. En particulier, ils ont demandé que des mesures urgentes et un soutien humanitaire soient apportés aux réfugiés sahraouis qui vivent, depuis plus de quatre décennies, dans des conditions désastreuses dans des camps de réfugiés près de la ville de Tindouf, en Algérie.

Le Conseil et les participants ont exprimé leur solidarité avec les États membres affectés par le terrorisme et l'extrémisme violent, y compris ceux de la région de la Commission du Bassin du Lac Tchad, de la région de la Corne de l'Afrique, de la région du Sahel et de l'Afrique du Nord. À cet égard, ils ont appelé à des efforts collectifs dans le domaine de la sécurité pour lutter contre les fléaux du terrorisme, de l'extrémisme violent et de la radicalisation en Afrique.

Le Conseil et les participants ont félicité le Haut-Commissaire des Nations unies pour les réfugiés, M. Filippo Grandi, pour ses efforts constants visant à faire face aux situations des réfugiés et des personnes déplacées en Afrique et l'ont encouragé à poursuivre ses efforts.

Le Conseil et les participants, tout en notant les efforts déployés par les États membres pour offrir des options de pays tiers aux réfugiés, ont souligné l'importance que revêt l'examen des possibilités d'intégrer et de naturaliser certains réfugiés, si tel est leur souhait. Dans le même ordre d'idées, ils ont exhorté les États membres à élaborer des politiques de protection et d'assistance aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et aux personnes déplacées, conformément à la Convention de l'OUA de 1969 sur les réfugiés et à la Convention de Kampala de 2009 sur les personnes déplacées.

Le Conseil et les participants ont souligné l'importance de répondre aux besoins spécifiques des groupes spécifiques que constituent les personnes déplacées, y compris les femmes, les enfants, les jeunes et les personnes handicapées.

Le Conseil et les participants, tout en reconnaissant les préoccupations légitimes des États membres accueillant des réfugiés pendant de nombreuses années, y compris celle liée à la sécurité, ont souligné la nécessité de créer les conditions requises dans les pays d'origine avant d'envisager tout processus de rapatriement des réfugiés.

Le Conseil et les participants ont félicité l'Ouganda, l'Éthiopie, la Tanzanie et Djibouti pour la mise en œuvre des engagements de la Déclaration de New York du 19 septembre 2016 pour les réfugiés et les migrants qui, entre autres, appelle le Haut-Commissaire des Nations unies pour les réfugiés à proposer un «pacte mondial sur les réfugiés» dans son rapport annuel à l'Assemblée générale des Nations unies en 2018. À cet égard, ils ont exhorté les autres États membres à en faire de même.

Le Conseil et les participants ont également félicité la République d'Ouganda d'avoir accueilli le Sommet de la solidarité sur les réfugiés, les 22 et 23 juin 2017, organisé conjointement par le Gouvernement ougandais, le Secrétaire général des Nations unies et le HCR, et attend avec intérêt les conclusions de la conférence.

Le Conseil et les participants ont demandé au HCR d'assurer que le processus d'élaboration du Pacte mondial sera conduit en étroite consultation avec l'UA et d'autres parties prenantes concernées sur le continent, en vue de tenir compte des réalités pratiques en Afrique et des préoccupations de l'UA, telles qu'énoncées dans la Position africaine commune de 2016 sur l'efficacité humanitaire.

Le Conseil et les participants se sont félicités de la Déclaration de Nairobi sur les solutions durables pour les réfugiés somaliens et la réinsertion des réfugiés en Somalie et le Plan d'action qui ont été adoptés par le Sommet spécial de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), le 25 mars 2017. En particulier, ils ont salué la Déclaration appelant à une approche et à une coopération régionales entre la Somalie et les pays de la région dans la recherche de solutions durables aux déplacements forcés.

Le Conseil et les participants ont également salué la nomination, par le Haut-Commissaire des Nations unies pour les réfugiés, d'un Envoyé spécial et d'un coordonnateur régional des réfugiés pour la Somalie et le Soudan du Sud, et l'a appelé à travailler en étroite collaboration avec les départements concernés de la Commission de l'UA.

Le Conseil a convenu de rester saisi de la question.